



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

matériels

Question écrite n° 68062

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le retard de la France en matière de compétitivité industrielle. Dans le contexte économique actuel, de nombreuses entreprises peinent à conquérir de nouveaux marchés et à assurer la pérennité de leur activité industrielle. Cette situation résulte notamment d'un outil de production désuet, peu performant : l'âge moyen du parc de machines-outils en France est aujourd'hui de 19 ans. En 2012, le rapport Gallois avait déjà souligné le retard de nos entreprises (notamment les PMI) en matière d'équipements et technologies de production modernes ainsi que l'obsolescence accrue de notre appareil productif et du parc de machines existant. Plus récemment, une étude prospective sur la modernisation de l'appareil productif français, réalisée en 2013-2014 auprès d'un échantillon représentatif de 800 industriels, a démontré qu'un tiers d'entre eux évaluaient leur outil de production comme « non compétitif » au regard de l'ancienneté de leurs machines. Selon cette même étude, seulement 26 % des industriels interrogés ont bénéficié d'une mesure de soutien à la modernisation de leur outil de production au cours des trois dernières années, les PMI étant les plus représentatives de ce constat. Le soutien à l'investissement productif semble donc nécessaire pour permettre le renouvellement et la modernisation du parc de machines de nos entreprises et renforcer ainsi leur compétitivité. Par conséquent, dans l'optique d'assurer le redressement industriel de notre pays, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de soutenir les industries françaises, principalement les PMI, dans la modernisation de leur outil de production.

Texte de la réponse

Pour retrouver son rang dans la bataille mondiale, pour gagner en compétitivité, attirer l'investissement productif et maintenir l'emploi industriel, la France est mise au double défi de moderniser son outil productif et de proposer de nouvelles offres de biens et de services gagnantes en France et à l'export. Au-delà de l'effort important sur l'allègement du coût du travail au travers du CICE et du pacte de responsabilité et de solidarité, la restauration de la compétitivité des entreprises s'exprime également par le soutien public aux entreprises innovantes avec la création d'un environnement fiscal favorable à l'innovation, au travers notamment du crédit d'impôt recherche, et un soutien ciblé en matière de recherche et développement (R&D) mis en oeuvre par Bpifrance. Les 34 plans de reconquête industrielle sont le fer de lance de notre ambition industrielle pour la France. Ceux-ci ont pour objet d'unir les acteurs économiques et industriels autour d'un objectif commun, d'aligner les outils de l'État au service de cette ambition et de mobiliser les écosystèmes locaux autour de la construction d'une offre industrielle française nouvelle et compétitive, capable de gagner des parts de marché en France et à l'international et de créer ainsi des emplois nouveaux. Dans le cadre de ces 34 plans industriels, le plan robotique qui vise à faire de la France un des 5 pays leaders en robotique d'ici 2020, représente une opportunité majeure pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises. Le plan usine du futur a quant à lui l'ambition de permettre à l'industrie française d'avoir des usines performantes, flexibles, sûres, connectées, respectueuses de l'environnement et économes en énergie tout en assurant la place de l'homme au centre de son modèle. La feuille de route de ce plan comporte deux axes : - la compétitivité des filières industrielles, qui elle-même se décompose en deux actions : la mise en place de projets pilotes, préfigurant

l'usine du futur à partir de l'état de l'art des technologies et jouant à cet égard un rôle de vitrine. 19 projets potentiels ont d'ores et déjà été identifiés ; le développement d'une excellence technologique dans six domaines jugés critiques pour l'usine du futur (fabrication additive, contrôle non destructif, robotique, virtualisation et nouveaux matériaux) ; - l'amélioration de l'appareil productif des PME et ETI industrielles comme levier de compétitivité, s'appuyant, d'une part, sur des programmes régionaux d'accompagnement et de diagnostic et, d'autre part, sur la contribution d'outils de financement public pour soutenir les projets d'investissement. Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, l'Etat mobilise 1,2 Md€ de prêts rassemblés au sein de la gamme « Usine du futur » distribuée par l'opérateur Bpifrance : - 340 M€ de « prêts verts » bonifiés, accordés à des entreprises qui investissent dans la transition écologique pour accroître leur compétitivité et contribuer à améliorer la protection de l'environnement. - 300 M€ de « prêts robotiques » bonifiés destinés à financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants d'intégration d'équipements de production automatisés comme les robots. - 270 M€ de « prêts à l'industrialisation », non bonifiés, destinés à financer les dépenses matérielles et immatérielles suite à un projet de R&D achevé, pour l'industrialisation et la commercialisation d'un produit, procédé ou service innovant. - 300 M€ de « prêts numériques » bonifiés destinés à financer l'investissement des entreprises engagées dans la transition numérique pour renforcer leur compétitivité.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68062

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9200

Réponse publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2516